

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du mardi 17 juin 2025**  
**à la salle de conférence du 5ème étage**

**PROCES-VERBAL No 86**

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal n° 85 du 27 juin 2024  
L'Administration propose l'approbation de ce procès-verbal.
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2024  
L'Administration propose d'approuver le rapport d'activité 2024.
3. Présentation des comptes annuels 2024
4. Présentation du rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes annuels 2024  
L'Administration propose d'approuver les comptes de l'exercice 2024.
6. Décharge aux organes  
L'Administration propose de donner décharges aux membres de l'Administration et à la Direction.
7. Taux des cotisations et des allocations  
L'Administration a décidé de maintenir le taux des cotisations de 1.5% de la masse salariale et sur les revenus des indépendants pour 2025 et de verser CHF 20.- supplémentaires par allocation familiale neuchâteloise en 2025 conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 25.09.2024.
8. Budget 2025  
L'Administration propose d'approuver le budget 2025.
9. Nomination statutaire  
L'Administration propose :
  - le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour l'exercice 2025.
10. Divers

<b>Présidence</b>	: Mme Béatrice Haeny
<b>Présents</b>	: 1 secrétaire/scrutateur (Directeur) 5 membres de l'Administration (dont la Présidente)
<b>Excusé(s)</b>	: 3 membres de l'Administration
<b>Votes par correspondance</b>	: 405 membres de CINALFA

### **Préambule**

L'Administration de CINALFA a décidé, lors de sa séance du 21 mai 2025, de tenir l'Assemblée générale de CINALFA 2025 sur les sujets à l'ordre du jour sans la participation présentielle de nos sociétaires et en recourant au vote par correspondance. Les résultats de la carte de vote et d'élection sont dépouillés en présence de la présidente, des autres membres de l'Administration et du secrétaire, qui agit comme scrutateur.

Mme Haeny ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Administration qui participent à cette nouvelle Assemblée générale.

La présidente constate que cette 86<sup>ème</sup> Assemblée générale a été convoquée, conformément aux statuts, le 26 mai 2025. Elle peut donc valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour qui mentionne les propositions de l'Administration. Cet ordre du jour n'a pas suscité de modification ou d'adjonction de la part des membres.

Mme Haeny rappelle qu'une seule voix est allouée par membre inscrit dont la carte de vote et d'élection a été complétée et retournée jusqu'à ce jour à CINALFA.

## 1. Procès-verbal n° 85 du 27 juin 2024

Mme Haeny signale que le procès-verbal n° 85 du 27 juin 2024 mis à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA est adopté par les membres avec 368 votes, aucun refus, 37 abstentions et avec les remerciements d'usage.

## 2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité préparé par M. Casali a été mis à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA.

### Généralités

Bien que plusieurs changements aient été introduits en 2024 dans les assurances sociales, le régime neuchâtelois des allocations familiales n'a pas été concerné par des modifications. La conjoncture favorable qui régnait en 2024 a, une nouvelle fois, permis à CINALFA de clôturer un exercice bénéficiaire à hauteur de CHF 223'249.27.

Malgré une baisse du taux de cotisations prélevées, déjà le plus attractif du canton, de 1.6% à 1.5% de la masse salariale et des revenus soumis à l'AVS des indépendants, l'encaissement des cotisations a marqué une très légère augmentation de 0.2%. Simultanément, le versement des allocations servies a augmenté de 0.6% pour porter ainsi un compte de compensation avec un excédent de dépenses de CHF 411'000.-, contre un budget déficitaire de CHF 870'000.-.

L'Administration s'est réunie à cinq reprises en 2024 (7 mars, 30 mai, 27 juin, 24 octobre et 21 novembre). Les principaux objets sur lesquels elle s'est penchée sont :

- Comptes 2024 et situation financière de la caisse durant l'année
- Situation de la surcompensation intégrale (motion déposée par Isidor Baumann)
- Situation du parc immobilier
- Préparation de l'assemblée générale
- Entrevue avec la cheffe du département du DECS Madame F. Nater
- Taux des cotisations

### Chiffres et statistiques 2024

Au 31 décembre 2024, CINALFA comptait 1'800 entreprises et 544 indépendants affiliés, qui nous annonçaient 7'035 salariés et 74 indépendants bénéficiaires d'allocations familiales. Cela représente 13'290 enfants, soit 9'258 enfants de salariés et 86 enfants d'indépendants pour des allocations de base, et, respectivement 3'563 et 55 en formation professionnelle. La caisse a encore versé 328 allocations de naissance à des salariés mais aucune aux indépendants.

## **Immeubles**

Il n'y a eu aucun mouvement du parc immobilier en 2024. CINALFA reste propriétaire, tout ou partie, de huit objets répartis entre le haut et le bas du canton.

A Paix 5 à La Chaux-de-Fonds, la rénovation entière d'un appartement de 3 pièces a coûté plus de CHF 67'000.-.

A moyen terme, l'immeuble sis à Perrelet 11 à Marin sera raccordé au chauffage à distance pour un coût estimé à CHF 36'000.-.

## **Gérance immobilière**

L'ensemble du patrimoine immobilier de CINALFA est géré avec professionnalisme par la régie Muller & Christe SA.

## **Titres**

La valeur du portefeuille de titres s'élève à fin 2024 à CHF 2'237'122.-, principalement constitué d'actions suisses du SMI.

La réserve de fluctuation de valeur se monte toujours à CHF 1 million.

## **Recours et litiges**

Aucune opposition n'a été formée contre nos décisions durant l'année et tous les dossiers ont été traités à satisfaction par la Caisse.

## **Réunion annuelle avec la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale**

Le 23 octobre 2024 a eu lieu la rencontre annuelle entre la cheffe du département du DECS, Madame F. Nater et les caisses d'allocations familiales du canton. En résumé, il a été discuté de ce qui suit :

1. Via son nouveau responsable, l'organe de surveillance a fait part de ses remarques aux différentes caisses, notamment sur la simplification de la remise des attestations annuelles, mais aussi à propos du respect du report correct des charges et des produits dans le compte d'administration. Finalement, la fusion des fonds FFPP et FFD en un fonds unique FAPP a été avalisée par le Grand Conseil en 2024 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
2. La cheffe du département, Madame F. Nater, a informé les caisses d'une augmentation des allocations familiales de CHF 20.- par enfant dès 2025 dans le canton de Neuchâtel.
3. Les cantons seront appelés d'ici 2027, voire 2028, à introduire une compensation intégrale des charges en matière de financement des allocations familiales.

## **Autres cantons**

En résumé, aucun canton n'a modifié les montants servis. En revanche plusieurs d'entre eux ont revu soit à la hausse leur taux de cotisation durant l'année 2024, soit à la baisse.

Plus en détail, les cantons de Zurich, Fribourg, Tessin et Genève ont diminué respectivement leur taux de cotisation sur les masses salariales de 1.08% à 1.025%, de 2.65% à 2.48%, de 1.85% à 1.70% et de 2.34% à 2.28%. Contrairement aux cantons de Soleure, Valais et Jura qui ont augmenté respectivement leur taux de cotisation sur les masses salariales de 1.15% à 1.25%, de 2.499% à 2.50% et de 2.65% à 2.75%.

Quant aux taux de cotisations prélevées sur les revenus des indépendants, les cantons de Zurich, Fribourg, Tessin et Genève ont également diminué leur taux respectivement de 1.08% à 1.025%, de 2.65% à 2.48%, de 1.00% à 0.90% et de 2.34% à 2.28%. Les cantons de Soleure, Schaffhouse et Jura ont augmenté leur taux cotisations prélevées sur les revenus des indépendants respectivement de 1.15% à 1.25%, de 1.30% à 1.60% et de 2.65% à 2.75%.

A titre informatif, le taux de cotisations prélevées sur les revenus des indépendants est, dans quasiment tous les cantons, identique à celui prélevé sur les salaires (sauf dans sept cantons : Uri, Schaffhouse, Appenzell intérieur, St-Gall, Tessin, Vaud et Valais). CINALFA a également adopté la pratique du taux unique.

Neuchâtel fait toujours partie des neuf cantons suisses qui versent des allocations de naissance ou d'accueil.

## **Fédéral**

Contre l'avis du Conseil fédéral, les cantons qui ne connaissent pas une compensation intégrale des charges pour les allocations vont devoir l'appliquer d'ici au plus tard 2027 voire 2028.

## **Bilatérales**

En termes qualitatifs, les attestations 2023 remises par les CAF françaises en 2024 n'ont pas fait preuve de problèmes.

## **Conclusion**

Pour conclure, M. Casali remercie tous les membres de l'Administration, ainsi que toutes les collaboratrices de CINALFA pour leur travail effectué durant l'année passée.

Nous souhaitons relever l'engagement des personnes en charge des dossiers d'allocations familiales, qui servent au mieux nos affiliés, employeurs, indépendants et allocataires et agissent de manière professionnelle en toutes circonstances.

Aucune remarque ou question n'a été émise à propos de ce rapport d'activité qui est adopté par les membres avec 367 votes, aucun vote négatif et 38 abstentions.

### **3. Présentation des comptes annuels 2024**

Le 26 mai 2025, les comptes 2024 étaient à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA, précédés par le rapport de l'organe de révision et accompagné d'un projet du budget 2025.

Les comptes 2025 ont été approuvés par l'Administration et révisés par la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA. En résumé, l'exercice comptable 2024 boucle avec un bénéfice de CHF 223'249.27 :

- Le bilan présente au 31.12.2024 des totaux d'actifs et passifs égaux à hauteur de CHF 26'036'053.15
- Les recettes du compte de compensation se sont élevées à CHF 30'267'710.70 les dépenses à CHF 30'679'157.59, soit un excédent de dépenses de CHF -411'446.89
- Les produits nets de placements se sont montés à CHF 240'370.01 et les produits nets des immeubles à CHF 720'478.95 avec une attribution de CHF 200'000.- à la provision pour rénovation d'immeubles
- Les salaires et frais généraux se sont élevés à CHF 774'507.- contre un budget de CHF 813'000.-
- Les contributions aux frais administratifs se sont montés à CHF 448'354.20.

### **4. Présentation du rapport de l'organe de révision**

Le rapport de révision, également accessible sur le site internet de la caisse CINALFA, conclut à l'adoption sans réserve des comptes 2024 par la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA.

### **5. Approbation des comptes annuels 2024**

Les comptes 2024 que l'Administration propose d'approuver sont acceptés par les membres avec 363 suffrages, aucun refus et 42 absentions.

### **6. Décharge aux organes**

La décharge aux organes que l'Administration propose de donner aux membres de l'Administration et à la Direction, est approuvée par les membres avec 362 suffrages, aucun vote négatif et 43 absentions.

## 7. Taux des cotisations et des allocations

L'Administration a décidé de maintenir le taux des cotisations de 1.5% de la masse salariale et sur les revenus des indépendants pour 2025 et de verser CHF 20.- supplémentaires par allocation familiale neuchâteloise en 2025 conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 25.09.2024. Cette proposition est acceptée par les membres avec 370 suffrages, contre 5 refus et 30 absentions.

## 8. Budget 2025

Le projet du budget 2025 que l'Administration propose de valider est accepté par les membres avec 360 suffrages, contre 3 votes négatifs et 42 absentions.

## 9. Nomination statutaire

La proposition de l'Administration de renouveler le mandat de la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour l'exercice 2025 est également acceptée par les membres avec 357 suffrages, contre 6 refus et 42 abstentions

## 10. Divers

Les points soumis par les membres avec les réponses apportées par la Direction ont été évoqués.

Mme Haeny remercie chaleureusement la Direction et les collaboratrices de CINALFA de l'excellent travail fourni durant l'année.

Comme il n'y a pas d'autres divers, l'Assemblée générale est levée à 10h45.

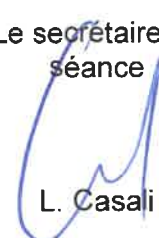
CINALFA

La présidente



B. Haeny

Le secrétaire de  
séance



L. Casali